

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 Avril 2023
Date de publication 21/04/2023
Nombre de conseillers
En exercice 29
Absent 1
Présents 20
Pouvoirs 1
Votants 21
Absents excusés 7

L'an deux mille vingt trois

Le jeudi 13 avril à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gannat salle des mariages en séance publique sous la présidence de Madame Véronique POUZADOUX, Maire.

Etaient présents : Mme POUZADOUX Véronique (porteur d'un pouvoir de M. DOMINE Sylvain), M. GATIGNOL Serge, Mme BERTOLUCCI Annick, Mme COURTINAT Christine, M. ROTTENBERG Patrick, Mme CARTOUX Stéphanie, M. PLANE Noël, M. ACCAMBRA Vincent, M. DAKKAR Amar, Mme BRUNEL Céline, M. CORBON Jean-Louis, Mme SERISIER Véronique, M. AMARGIER Quentin, Mme FRANCESCHINI Christine, M. BUCHARLES Frederick, Mme FERNANDES Dominique, Mme LEROY Martine, Mme BEGON Christiane, M. MIOCHE Hervé, Mme REDON Véronique formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : M. DOMINE Sylvain

Absents excusés : M. RAY François, M. COULON Gérard (porteur d'un pouvoir de Mme SUREAU Marie-Pascale, M. PREVAUTAT Jean-François, Mme PERONNET Cathy (porteur d'un pouvoir de Mme JEUDI Aline), M. MONTJOL Hubert (porteur d'un pouvoir de Mme COLONNA D'ISTRIA Violaine).

Absent : M RAY François.

Monsieur AMARGIER a été élu secrétaire de séance.

### N° 23/41. FINANCES PUBLIQUES - DEMANDES DE FINANCEMENT – CREATION D'UN POLE CULTURE, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Par délibération n°23/39, le conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration des établissements scolaires de centre-ville et à la création d'un pôle culture, jeunesse et vie associative.

Ce marché comprend une tranche ferme relative à l'étude de faisabilité et deux tranches conditionnelles, l'une concernant le programme de travaux « Réorganisation et regroupement de deux écoles élémentaires et maternelles » ; et l'autre concernant le programme de création du pôle culture, jeunesse et vie associative.

Il est proposé à cette séance d'adopter **le plan de financement de l'opération de création d'un pôle culture, jeunesse et vie associative.**

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales CGCT,

**Vu** la délibération n°04/22 du conseil municipal réuni en séance du 10 février 2022 sollicitant l'élaboration d'un contrat « reconquête centre-ville centre bourg » RCVB sur les années 2022-2026,

Accusé de réception en préfecture  
103-2107167-2022-23-34  
Date de réception préfecture : 19/04/2023

**Vu** la délibération n°144/22 du conseil municipal réuni en séance du 9 décembre 2022, relative à la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire ORT, qui fixe le projet de territoire, les fiches actions et la programmation,

**Vu** la délibération n°23/39 du conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration des établissements scolaires de centre-ville et à la création d'un pôle culture, jeunesse et vie associative,

**Vu** la délibération n°23/009 du conseil municipal réuni en séance du 13 avril 2023 autorisant le dépôt du dossier de candidature à l'appel à projet FEDER 2023 et sollicitant la subvention.

**Considérant** qu'il convient de délibérer sur le plan de financement de l'opération de création d'un pôle culture, jeunesse et vie associative, et de solliciter les subventions auprès des différents partenaires financeurs.

**Sur proposition de Madame Bertolucci, Adjointe au Maire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération création d'un pôle culture, jeunesse, vie associative ci-dessous :

	<b>MONTANT HT</b>	<b>POURCENTAGE</b>
Europe AAP 2023 FEDER	650 000 €	60,03%
Etat DETR	80 000 €	7,39%
Région Auvergne Rhône Alpes - Contrat Région Ville	92 000 €	8,50%
Département de l'Allier - RCVCB	40 860 €	3,77%
Commune	220 000 €	20,32%
<b>TOTAL</b>	<b>1 082 860 €</b>	<b>100%</b>

**MANDATE** Madame le Maire ou son représentant à solliciter ces subventions et l'autorise à signer tous documents relatifs à ces demandes,

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget principal.

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

